



# COMMUNIQUÉ

26-11-2021

## **Viabilité hivernale : premières neiges annoncées ce week-end**

Comme chaque année, la Ville de Besançon a activé son plan de viabilité hivernale. Depuis le 15 novembre, une veille météo est assurée 24 h sur 24, 7j sur 7, en lien permanent avec les services de Météo France. Elle sera effective jusqu'au 21 mars 2022.

**Ce week-end, Météo France annonce 1/2 à 1cm de neige par heure dès samedi midi, avec un taux d'humidité maximum et des températures comprises entre -1 et 1°.**

Dans ces conditions, les services municipaux se mobilisent afin de prévenir tout phénomène potentiellement dangereux. Une surveillance de l'état des chaussées est activée ; un agent effectue une patrouille pour vérifier leur état et permettre l'éventuelle mobilisation d'agents et de matériels nécessaires au traitement de la voirie. Une coordination est en place avec les services du Conseil départemental du Doubs, de la DIR Est et de l'APRR.

*Pour rappel, la Ville de Besançon dispose de plusieurs moyens humains et matériels adaptés :*

- 230 agents de différents services de la Ville mobilisés pour assurer la sécurité des déplacements lors des épisodes sensibles ;
- 11 engins de déneigement équipés de saleuse, lame, saumureuse ;
- 5 engins de déneigement équipés de saleuse et lame ;

- 3 engins de déneigement équipés de lame ;
- 38 véhicules, outillages et matériels de petit gabarit affectés au Plan de déneigement sectorisé (PDS).

**Enfin, la Ville de Besançon tient à rappeler que la sécurité est l'affaire de tout un chacun.**

**Quelques bons comportements complètent les actions menées par la Ville de Besançon :**

- Anticiper ses déplacements et s'informer des conditions météo.
- Équiper et vérifier son véhicule. Depuis le 1er novembre 2021, il devient obligatoire d'équiper son véhicule de pneus neige hiver ou de chaînes pour circuler dans les périmètres de montagne définis.
- Dégivrer son pare-brise et les vitres avant de prendre la route ;
- Rester prudent sur la route : même traitées, les chaussées peuvent rester glissantes ;
- Adapter sa tenue lorsque l'on est piéton en s'équipant notamment de bonnes chaussures afin d'éviter les chutes ;
- Adapter sa conduite : anticiper les freinages, éviter les accélérations brutales, augmenter les distances de sécurité, même en ville ;
- Ne pas doubler les engins de déneigement, au contraire faciliter leur passage ;
- Attention au stationnement gênant dans les rues étroites : il peut empêcher l'intervention des engins par manque de place ;
- Déneiger les trottoirs : il appartient aux riverains, quels qu'ils soient (locataires, propriétaires, commerçants, personnes physiques ou morales) de déneiger le trottoir sur toute sa largeur ou au moins sur 2 mètres devant leur immeuble, habitation ou local au plus tôt.

## **Contacts**

**Marie ZEHAF** – Conseillère municipale déléguée à la Voirie de Proximité et à la propreté des espaces publics

Mail : [marie.zehaf@besancon.fr](mailto:marie.zehaf@besancon.fr)

**Daniel MOUROT** – Directeur du Département des Mobilités

Tél. 06 38 83 03 03 / Mail : [daniel.mourot@besancon.fr](mailto:daniel.mourot@besancon.fr)